



**SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR ENTREPRENDRE ET METTRE EN OEUVRE
LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DE LA GRANDE AGGLOMERATION TOULOUSAINNE**

**COMITE SYNDICAL DU SMEAT
du 16 mars 2012
A Toulouse - 11 boulevard des Récollets**

3-1

OUTIL DE VEILLE ACTIVE DU SCOT

L'an deux mille douze, le seize mars à quinze heures, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Pierre COHEN, Président, le Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande agglomération toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse.

Délégués présents :

GRAND TOULOUSE	
BENYAHIA Daniel BOUDOU Dany BRISSONNET Jean-François CARASSOU Stéphane CARNEIRO Grégoire CARREIRAS Joël COHEN Pierre COQUART Dominique CROQUETTE Martine DE FALETANS Gilles DUHAMEL Thierry FABRE Jean-Michel FRANCHINI Paul GARRIC Amapola GERMAIN Louis GOIRAND Philippe	GRIMAUD Robert GRIMBERT Georges GUILLOT René HARDY Isabelle MATEOS Henri MERONO Claude MONTAGNER Guy MORIN Etienne MOYET Jean-Louis PY Dominique RAYNAL Claude RUIZ Sonia SUSIGAN Alain THIBAUT Guy VALADIER Jean-Charles
SICOVAL	
AREVALO Henri FAIVRE Claudia REME Jean-Michel VALETTE François-Régis	MOIREZ-CHARRON Alain GIL Daniëlle LAVIGNE Christian (non votant) RIEUNAU Guy (non votant)
MURETAIN	
COLL Jean-Louis SUTRA Jean-François MANDEMENT André	CASSETTA Jean-Baptiste ASSEMAT Jean-Jacques
SAVE AU TOUCH	
ESCOULA Louis ALEGRE Raymond	DAUVEL Philippe LOIDI Robert (non votant)
AXE SUD	
COMMENGE Jean-Claude AUBERT Alain	
COTEAUX BELLEVUE	
SAVIGNY Thierry	
COLLEGE DES COMMUNES	

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

BELLAUBRE Elisabeth représentée par M. VALADIER
CARLES Joseph, représenté par M. THIBAUT
DESCLAUX Edmond, représenté par M. COQUART
FONTES André, représenté par M. MOYET
LANGÉ Régine, représentée par M. MATEOS
MARQUIE Bernard, représenté par Mme CROQUETTE
MIGUEL Henri, représenté par M. FRANCHINI
SANCHEZ Francis, représenté par M. RAYNAL

Délégués titulaires excusés

BEYNEY Georges
BRIANCON François
CASSIGNOL Jean-Louis
COTELLE Thierry
DUVERT Claude
FEDOU Maxime

FOURNIER Denis
GODEC Régis
LOZANO Guy
MAURICE Antoine
MIRC Stéphane
ORTEGA Catherine

PARDILLOS José
ROUQUET Jacques
SOTTIL Alain
SUAUD Thierry
SYLVESTRE Arlette

Délégués suppléants excusés

BERAIL Bernard
BOURG Jean-Claude
CAMBUS Jean-Pierre
CASSAGNE Jean-Claude
COMBRET Jean-Pierre

DUFOUR Claude
ESPIC Xavier
FERRE Christian
GALINIER Christian
GEIL-GOMEZ Sabine

MARTINI Michèle
MOGICATO Bruno
MORINEAU Christine
SERNIGUET Hervé

Nombre de délégués	En exercice : 68	Présents : 48	Votants : 56
	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 56

Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) approuvé ce jour, va constituer un outil majeur de planification à long terme pour le territoire de la Grande Agglomération toulousaine. Il définit un certain nombre de prescriptions et de recommandations pour répondre aux défis de la ville maîtrisée, dont le SMEAT, au titre de sa mission de suivi du SCoT, doit s'assurer de la bonne mise en oeuvre.

Il est rappelé en effet, que la loi la loi Solidarité et renouvellement urbain, du 13 décembre 2000, avait précisé cette mission en prévoyant qu'un bilan des résultats du SCoT soit tiré au bout de dix ans. La loi portant Engagement National pour l'Environnement (ENE) à ramené ce délai à six ans¹.

Le SMEAT souhaite qu'une évaluation basée sur des indicateurs et rendant compte des orientations fondamentales du SCoT, puisse être effectuée à terme plus rapproché : tel est l'objet de l'Outil de Veille active de la Grande agglomération toulousaine.

Un outil pour la connaissance des territoires

L'Outil de veille vise à fournir aux acteurs impliqués dans la mise en oeuvre des SCoT, des éléments de connaissance leur permettant :

- de mieux comprendre les phénomènes à l'oeuvre ;
- d'appréhender les évolutions (urbaines et sociales) des territoires au regard des grandes orientations et objectifs retenus dans les DOG (efficacité des politiques publiques) ;
- de suivre la mise en oeuvre des projets ;
- de constituer une aide à la décision ;
- de conduire, le cas échéant, à des inflexions dans les modalités d'application du SCoT.

Une méthode pour un « Outil de Veille Active »

Pour effectuer ce suivi/évaluation, un certain nombre de questions ont été posée (cf. annexe 1) ; des indicateurs d'évolution des territoires ont été retenus pour répondre aux objectifs qualitatifs et quantitatifs affichés dans le DOG, traduction du PADD de la Grande Agglomération Toulousaine.

Au nombre de 62, répartis en fonction d'une trentaine de « champs », ils s'organisent autour des quatre verbes qui fondent le projet de territoire : « Maîtriser » ; « Polariser » ; « Relier » et « Piloter » (cf. annexe 2).

Ils permettent de suivre dans le détail la mise en oeuvre opérationnelle du SCoT, mais également de vérifier si le SCoT a réussi, ou non, à ralentir ou à inverser les dynamiques aujourd'hui observées. Ces indicateurs seront régulièrement actualisés, à un rythme cohérent avec les actions engagées ou prévues au SCoT.

Le temps de référence, appelé plus communément « T0 », à partir duquel l'indicateur sera apprécié, correspond à la date de la donnée figurant dans le

¹ Article L 122-14 du Code de l'Urbanisme : « Au plus tard à l'expiration d'un délai de six ans à compter de la délibération portant approbation du SCoT, de la dernière délibération portant révision complète du schéma ou de la délibération ayant décidé son maintien en vigueur, l'établissement public [de SCoT] procède à une analyse des résultats de l'application du schéma en matière d'environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation d'espace et d'implantation commerciale, ... ».

document de SCoT arrêté. A titre d'exemple, le «T0» pour le suivi de la consommation des pixels sera le 1^{er} janvier 2010, alors que pour les données concernant l'emploi et la population, la date retenue serait le 1^{er} janvier 2008. La fréquence avec laquelle ils seront suivis est propre à chaque indicateur et est fonction de la disponibilité des données nécessaires à sa constitution.

Les résultats seront restitués au niveau du SCoT, voire des EPCI et/ou des communes en fonction de l'échelle la plus pertinente pour révéler les tendances observées. Les analyses seront également structurées selon les hiérarchies territoriales définies dans le SCoT :

- Le cœur d'Agglomération / la Ville Intense / le Développement Mesuré, en ce qui concerne l'accueil des habitants, la production de logements, ... ;
- Les quadrants pour les notions d'équilibre habitant/emploi ;
- Les pôles d'activités économiques pour le développement économique ;
- Les pôles majeurs aux pôles de services pour l'activité commerciale,
- ...

Cet outil de veille permettra également au SMEAT de renseigner des indicateurs identifiés au niveau du GIP de l'InterSCoT, afin de suivre les « fondamentaux » à l'échelle de ce grand territoire.

Il est donc proposé de doter le SMEAT de l'Outil de veille active de la Grande agglomération toulousaine.

Le Comité Syndical,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, délibère et décide

Article unique :

De doter le SMEAT d'un outil de Veille active de la Grande agglomération toulousaine, tel que décrit ci-dessus ; à cette fin, il est institué, au niveau du Bureau du SMEAT, un groupe de travail qui, sur la base du rapport ci-dessus et de ses annexes, définira les modalités de fonctionnement et de mise en œuvre de cet outil, sur lesquelles le Comité syndical sera invité à statuer.

Reçu à la Préfecture de la Haute-Garonne le 22 mars 2012

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

**Ainsi fait et délibéré, les jour
Mois et an que dessus**

Pour extrait conforme

Le Président

Pierre COHEN